

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : M.CORDIER Matthieu			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent(e)	Excusé(e)	Représentant
Directrice de l'école - Présidente : Mme BOUQUIN Nathalie	X		
Maire de Montmerle : M. PROST		X	
Conseiller municipal de Montmerle, 1 <sup>er</sup> adjoint : M. LAURENT Jean-Sébastien	X		
Conseillère municipale de Lurcy : Mme CORDIER	x		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE MATERNELLE			
LO PRESTI Sylvie	X		
BERNE-CHATELLET Nicole	X		
DEGRANGE Valérie	X		
SEUX Maud	X		
DEJOUX Julie	X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
FLACHAT Adeline	X		
BALLY Marlène	X		
REY Céline		X	
DA COSTA FARIA Letticia	X		
BOUTTE Allison	X		
VOIX CONSULTATIVES			
ATSEM : Mme BERTHIER Maryline	X		
Sou des écoles : Mme TOURNIER	X		
Responsable périscolaire : Mme DURIAUD Karine	X		

Procès-verbal établi le 08/11/22

La présidente, directrice de l'école  
Nom : BOUQUIN Nathalie

La secrétaire,  
Nom : Mme. BERNE-CHATELLET

Ordre du jour :

- présentation du nouveau conseil d'école et résultats des élections
- nouveaux locaux de l'école maternelle
- bilan de la rentrée
- règlement intérieur et charte de la laïcité
- actions pédagogiques et éducatives
- questions des parents

## 1- **Présentation du nouveau conseil d'école et résultats des élections :**

La directrice remercie les parents élus pour leur investissement au service de l'école.

Les élections se sont déroulées par correspondance du 3 au 7 octobre. Le bureau de vote installé dans le bureau de direction a été ouvert de 8h45 à 15h, aucun votant ne s'est présenté au bureau de vote. Le dépouillement a eu lieu le vendredi 7 octobre à 15h avec Mme Flachat : 202 parents inscrits, 126 votants, 7 bulletins nuls, taux de participation de 62,38 %

4 sièges ont été attribués : 4 parents titulaires et une remplaçante.

### **Nouveaux locaux de l'école maternelle :**

Mme Bouquin remercie les ATSEM, les enseignantes, le personnel municipal et les élus pour avoir donné de leur temps cet été et pour le déménagement et l'emménagement des classes afin que tout soit opérationnel à la rentrée.

Depuis la rentrée de septembre, dans la nouvelle école maternelle sont accueillis les élèves de maternelle nés en 2019, 2018 et 2017 ainsi que les deux classes de CP; tout le monde s'habitue peu à peu à ce nouvel espace beaucoup plus étendu. Les classes de 65 m<sup>2</sup> sont très agréables, très lumineuses avec une acoustique adaptée. Tout n'était pas parfait le jour de la rentrée mais l'école fonctionne normalement et tous les petits retards de travaux se combent petit à petit grâce à une forte mobilisation des élus.

La cour de l'école a été végétalisée durant les vacances d'automne.

Des traçages au sol ont été réalisés pour permettre une bonne utilisation des divers vélos et draisienne ; une marelle, un escargot et une échelle ont été tracés.

Les enseignantes remercient la municipalité pour l'installation des vidéos projecteurs ; il manque encore les cordons HDMI, qui devraient être fournis rapidement par la municipalité.

### Quelques demandes restent en attente :

1/ la mise en service de l'ascenseur : elle devrait se faire prochainement.

Mais M. Laurent précise que l'ascenseur n'est destiné qu'aux personnes à mobilité réduite. Il nécessite une clé spéciale pour son utilisation et ne peut être mis à la disposition des familles sans accompagnateur. C'est compliqué. Il va se renseigner sur ce que disent les textes de loi concernant la circulation des familles dans les bâtiments scolaires.

2/ Certaines clés ne fonctionnent toujours pas pour passer par l'entrée principale. M. Laurent va demander à M. Contet pour activer les clés des enseignantes et des ATSEM.

3/ Le rangement des ballons dans la salle de motricité : des rangements avaient été demandés dans le local de rangement : M. Laurent va se renseigner.

4/ Les enseignantes souhaiteraient la pose de fils pour suspendre les productions des enfants dans les classes : M. Laurent leur demande de préciser ce qu'elles souhaitent à la mairie.

5/ Un groom serait à supprimer entre les classes 3 et 4 : voir s'il ne s'agit pas d'une porte coupe-feu, auquel cas il ne pourra pas être enlevé.

6/ Les robinets des lavabos dans les classes sont inadaptés au lavage des ustensiles : la mairie a fait remonter son mécontentement à l'architecte. De nouveaux robinets seront commandés en même temps que ceux de la nouvelle école élémentaire pour les remplacer.

7/ Dans le cadre d'un nouveau projet pédagogique, l'équipe enseignante aurait souhaité un aménagement de l'espace extérieur nord, le long de l'école maternelle, pour créer un potager pédagogique avec une haie, des arbres et arbustes, un point d'eau... pour travailler sur l'éducation au développement durable (étude du vivant dans un environnement proche) : la mairie étudie l'aménagement de cet espace, mais ce sera un espace végétalisé ouvert au public (parc, verger...)

En revanche, lorsque l'école élémentaire sera terminée, la cour de la maternelle sera agrandie et un espace végétalisé privatif à l'école sera aménagé : il pourrait servir pour cet usage. En attendant, la mairie ne voit pas de solution dans l'immédiat.

8/ Mme Boutté souligne le danger, près du portail, d'un tabouret d'égout sur lequel beaucoup d'enfants tombent car il est placé sur le trottoir.

Elle fait remarquer également qu'il y a des problèmes de stationnement aux abords de l'école, ce qui fait courir le risque d'être en retard. Comme il n'y a pas de sonnette au portail, c'est problématique.

M. Laurent précise que l'entrée par la rue des Jardiniers est provisoire et que tout rentrera dans l'ordre quand l'accès se fera par l'entrée principale derrière la salle des fêtes.

## 2- Bilan de la rentrée :

105 élèves inscrits, 34 PS - 35 MS – 36 GS, les effectifs sont en légère baisse (112 l'an passé).

Sur les 34 PS, 19 ont une demande d'aménagement du temps de présence à l'école l'après-midi afin de pouvoir venir en journée complète de façon progressive d'ici la fin de l'année scolaire.

Les élèves sont répartis en 4 classes :

- classe de Nicole BERNE-CHATELLET lundi, mardi et Julie DEJOUX jeudi, vendredi : 26 PS ; ATSEM : Carine ROSTAINGT

- classe de Nathalie BOUQUIN lundi, mardi, jeudi et Maud SEUX le vendredi : 27 PS-MS. ATSEM : Dominique PUIPIER, AESH : Ingrid WITKOWSKI

- classe de Sylvie LO PRESTI lundi, mardi, vendredi et Maud SEUX le jeudi : 26 MS-GS ; ATSEM : Maryline BERTHIER

- classe de Valérie DEGRANGE : 26 GS ; ATSEM : Sylviane JACQUINOT

Les ATSEM sont des personnels indispensables au bon fonctionnement de l'école : elles assurent des tâches très variées de soin aux enfants, d'aide à la préparation et à l'organisation des ateliers, de nettoyage, surveillance de la couchette, surveillance des entrées et sorties des familles et surtout elles connaissent très bien tous les élèves puisqu'elles tiennent l'accueil périscolaire le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 18h15. Elles accompagnent les enfants à la cantine et les aident durant la prise des repas. Elles assurent la surveillance du temps méridien et accompagnent les enfants dans le bus le soir.

Elles étaient en grève le 05/09/22 et le 29/09/22 et la municipalité a envoyé deux personnes en remplacement : Vanessa Foudrinoy-Codevelle pour les deux classes de petits et Virginie Lefèvre pour les deux classes de grands. Ces deux journées ont montré que l'école ne fonctionne pas de la même manière lorsque les ATSEM sont absentes : il n'y a pas d'ateliers d'apprentissage dans les classes des petits, l'accueil des élèves est de moins bonne qualité, et la posture Vigipirate à l'entrée de l'école ne peut être assurée.

D'autre part, les quatre ATSEM seront en formation en même temps, sur le temps scolaire, cinq matinées dans l'année : l'équipe enseignante déplore le choix de ces dates (le mercredi aurait été plus approprié) et le fait qu'elles soient formées toutes en même temps, ce qui désorganise toute l'école.

M. Laurent précise que l'obligation légale est d'une ATSEM pour 2 classes, alors qu'à Montmerle, il y en a une par classe, ce qui représente un gros effort budgétaire. Il faut savoir que le coût de fonctionnement de l'école est très élevé : 1 500,00 € par an et par enfant en maternelle.

La formation continue doit avoir lieu sur le temps de travail des personnels et ne concerne pas que les ATSEM, mais aussi d'autres agents communaux. C'est un droit et on ne choisit pas toujours les dates.

Les enseignantes sont conscientes de ces problèmes. Elles précisent que sur les temps de formation en périodes 3, 4 et 5, elles envisagent de mettre en place des journées à thème avec des parents bénévoles, pour pallier l'absence des ATSEM.

## 3-Règlement intérieur et Charte de la laïcité :

Le règlement intérieur de l'école qui est établi en conformité avec le règlement scolaire départemental doit être voté lors du premier conseil d'école. Il a été validé par M.CORDIER, IEN. La Charte de la Laïcité accompagne ce règlement et y est annexée.

Une modification a été apportée concernant l'interdiction des animaux dans l'enceinte de l'école (usage des locaux, hygiène et sécurité, paragraphe 6)

Le règlement est adopté à l'unanimité.

#### **4-Actions pédagogiques et éducatives :**

\* **Sécurité** : un premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le vendredi 23 septembre à 9h30 ; tout s'est bien déroulé, les enfants ont évacué de façon ordonnée en 2min13 ; trois classes ont évacué par l'escalier pour se rendre dans la cour ; deux classes ont évacué par la couchette du rez-de-chaussée pour se rendre également dans la cour et une classe a évacué par la porte de sortie de secours à l'étage qui donne sur la rue des Jardiniers.

Dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), un exercice attentat-intrusion « fuite » aura lieu le vendredi 2 décembre 2022 en partenariat avec la gendarmerie de Montmerle. Cet exercice aura lieu avec l'école élémentaire. Il sera préparé en amont par l'équipe enseignante et a pour but de mettre les élèves en situation de fuite face à un éventuel danger.

Mme Bouquin a rencontré M.Garrigou, un agent de sûreté auprès du Conseiller Technique Prévention et Sécurité du rectorat de Lyon. Il vient en aide aux établissements scolaires pour l'écriture du PPMS et il donne des conseils pour les salles qui peuvent être utilisées dans le cas d'un confinement dans l'école. Il a visité l'école et a suggéré que la salle des fêtes pourrait être un endroit idéal de fuite dans le cas d'une intrusion. La question de l'accès est donc posée à la municipalité : M. Laurent va se renseigner.

\* **Réunions de rentrée** : chaque enseignante a organisé dans sa classe une réunion de rentrée avec les parents d'élèves afin de présenter son fonctionnement : les enseignantes ont fait visiter l'école aux parents d'élèves présents.

\* **Projet Chorale** : Mme Berne-Chatellet assure la direction de la chorale de l'école maternelle. Cette année, les deux classes de CP sont associées au projet.

La chorale se produira à deux occasions :

- le marché de Noël, lors duquel les enfants chanteront quelques chants de Noël.
- un spectacle pour les familles à la salle des Fêtes de Montmerle le samedi 13 mai au matin, sous le titre « Bizarre, bizarre ! » au cours duquel les Petits et les Moyens chanteront un programme de comptines et de chansons à gestes, et les Grands et les CP interpréteront un conte musical écrit par Nicole et des chansons en langue étrangère. Pour les répétitions, quatre groupes sont constitués, un par niveau. Elles ont lieu pendant la sieste pour les Grands (lundi) et les CP (mardi), le mardi matin pour les Petits, et le mardi après la sieste pour les Moyens. Durant cette dernière répétition, les Petits de Mme Berne-Chatellet sont pris en charge par Mme Bouquin.

\* **Projet collecte de vêtements** : Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, l'école maternelle participe cette année au concours de « collecte textiles-linge-chaussures » organisé par le SMIDOM Veyle/Saône ; le concours est ouvert du 24-10-22 au 18-11-22. Des bacs de collecte sont installés dans la cour pour recevoir les sacs de collecte distribués aux familles.

\* **les sorties à la médiathèque de Montmerle** : chaque classe se rend à la médiathèque une fois par mois. Emilie les accueille et raconte plusieurs histoires aux enfants. Puis les élèves peuvent manipuler les livres.

\* **le prix Graines de lecteurs** : les quatre classes participent. C'est un projet départemental organisé par les médiathèques. Chaque école participante reçoit 6 albums qui sont lus dans les classes, puis chaque élève vote pour son album préféré. Le vote s'effectue à la médiathèque dans les conditions d'une vraie élection. L'album plébiscité

par la majorité des enfants du département peut être gagné lors d'un tirage au sort. Une grande fête gratuite et de qualité est également organisée à Bourg, toutes les familles y sont conviées.

\* **les sorties scolaires** : elles sont financées par le Sou des écoles qui attribue cette année : 800,00 € par classe pour les sorties, spectacles et autres activités et 120,00 € par classe pour les cadeaux de Noël, soit un budget total de 3 680,00 €. Chaque classe effectuera une sortie durant l'année scolaire. Un spectacle de Guignol : « *Le puits de la mère Michel* », sera offert aux enfants durant le premier trimestre 2023.

L'équipe enseignante remercie le Sou des écoles pour la somme d'argent allouée aux classes, pour toutes les manifestations organisées, et pour leur réactivité lors de la fête de fin d'année, en juin dernier, lorsqu'il a fallu revoir l'entière organisation à cause d'une météo défavorable.

#### **5- Questions des parents :**

Pas de questions.